

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **mercredi, 2 novembre 2022 à 19 h 00.**

**1. Ouverture de la séance.**

Les conseillers présents :

Siège #1 Mme Francine Julien  
Siège #2 M. Christian Lemay  
Siège #3 Mme Dominique Laforce

Siège #4 M. Mathieu Labrecque  
Siège #5 M. Jocelyn Chamberland  
Siège #6 M. Luc Chapdelaine

**Absence**

Le Maire, M. Robert Julien

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jocelyn Chamberland, Maire suppléant.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**251-11-2022**

**1.1 Signification de l'avis de convocation.**

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

**252-11-2022**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Administration.
  - 1.1 Constatation de l'avis de convocation.
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
  - 1.3 Autorisation de paiement à Excent Environnement Inc. pour les travaux de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés de la Municipalité.
  - 1.4 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de réhabilitation des 6 rangs pour un montant de 3 095 381 \$.
2. Période de questions.
3. Varia.
4. Levée de séance spéciale.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

**253-11-2022**

**1.3 Autorisation de paiement à Excent Environnement Inc. pour les travaux de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés de la Municipalité.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 185-07-2022 suite à un appel d'offres sur le SEAO pour des travaux de pompage, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 240-10-2022 autorisant de sortir le tonnage supplémentaire du bassin numéro 2 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués selon le devis et sont terminés ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 677 de Excent Environnement Inc. au montant de 591 816.03 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Excent Environnement Inc. au montant de 591 816.03\$ pour la facture numéro 677.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**254-11-2022 1.4 Autorisation de procéder à un financement temporaire pour les travaux de réhabilitation des 6 rangs pour un montant de 3 095 381 \$.**

CONSIDÉRANT que le conseil a octroyé le contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réhabilitation par décohesionnement, rechargement et pavage du rang Saint-Prime, chemin Saint-Mamert, rang du Ruisseau Sud, rang du Ruisseau Nord et chemin du Petit Rang, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 4 419 095.20 \$ incluant les taxes et excluant les imprévus;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation avait déjà été donnée pour un montant de 3 095 381 \$ suite au règlement 240-2020;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 231-10-2022 abrogeant le règlement numéro 258-2022;

CONSIDÉRANT qu'un amendement au règlement numéro 240-2020-1 a été faite afin d'obtenir un montant supplémentaire de 1 125 619 \$;

CONSIDÉRANT que les règlements d'emprunt sont en attente d'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir aux factures, une demande de financement temporaire est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire M. Robert Julien et la directrice générale Mme Anny Boisjoli à signer pour et nom de la municipalité de Saint-Guillaume, les documents relatifs à l'emprunt temporaire pour les travaux de réhabilitation des rangs au montant de 3 095 381\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2. Période de questions.**

**3. Varia.**

**255-11-2022 4. Levée de séance spéciale.**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à **19:05**.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

M. Robert Julien  
Maire

Anny Boisjoli  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Robert Julien  
Maire